

À Pibrac, le jeudi 5 septembre 2024

INFORMATION MUNICIPALE

Le dimanche 01 septembre, veille de rentrée scolaire, une structure appartenant au club de football de Pibrac a été détruite par incendie sur le terrain synthétique de la Castanette.



Suite à une étroite collaboration entre la brigade de gendarmerie de Léguevin et la police municipale de Pibrac, les auteurs de cet acte, commis volontairement, Pibracais, âgés de 12 et 13 ans, ont été interpellés dès le lendemain.

Au vu de la gravité des faits, causés par des enfants qui n'auraient pas dû se trouver sur ce site, et des conséquences que cela aurait pu occasionner en se propageant au gymnase ou aux écoles qui jouxtent ce bâtiment, nous sommes dans l'obligation de passer à des mesures de répression après quatre ans de prévention.

Dès lors, l'arrêté municipal du 25 novembre 2016 portant réglementation intérieure pour l'accès et l'utilisation du terrain synthétique sera appliqué et les personnes sur site, non autorisées, seront systématiquement verbalisées par les forces de l'ordre par une amende de deuxième classe pouvant s'élever jusqu'à 150 euros. Les verbalisations commenceront à compter du 23 septembre, le temps que chacun puisse prendre connaissance de cette information municipale.

Comme énoncé à l'article 1 de l'arrêté, l'accès au terrain synthétique est autorisé aux seules personnes expressément habilitées, c'est-à-dire à des utilisateurs obligatoirement accompagnés par des éducateurs appartenant aux clubs ou entités suivantes :

- U.S Pibrac Football,
- Coq Bouconne Rugby,
- écoles publiques et privées sous contrat de Pibrac,
- collèges public et privé sous contrat,

dans le cadre d'un planning prévisionnel validé par les services de la Mairie.

Pour notre collectivité, il s'agit de préserver nos équipements publics, financés par nos impôts. En effet, un terrain synthétique nécessite une pratique adaptée peu compatible avec des morceaux de verre, des paquets de nourriture, des préservatifs usagés ou tout autre immondices et n'est pas en capacité de supporter des vélos, trottinettes ou autre deux-roues qui roulent dessus.

Il est important également de vous préciser que les recettes de ces amendes ne reviennent pas à la Mairie mais à l'Etat. Ce n'est donc pas une motivation financière qui nous anime.

Nous avons bien conscience toutefois que les jeunes Pibracais souhaitent pouvoir se retrouver dans l'espace public entre eux. C'est pourquoi nous avons mené en début de mandat une grande concertation auprès de la jeunesse qui avait conduit à l'aménagement du city stade selon leurs souhaits. En plus de ce lieu, le parc des Tambourettes offre de nombreux espaces enherbés pour se détendre en toute convivialité.

Comptant sur la compréhension et l'implication de toutes et de tous,

*Nousée de deuri en auier là ,
je compte sur vas,*

Le Maire,



Camille POUPONNEAU